

## RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence Philosophie sous jury rectoral  
Licence Psychologie sous jury rectoral

IPC Facultés Libres de Philosophie et de  
Psychologie

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
**VAGUE D**

Rapport publié le 16/07/2018



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Christiane Heitz, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

## LICENCE PHILOSOPHIE

Établissement : IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence mention *Philosophie* de l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie est une formation disciplinaire en trois ans ayant pour objectif d'apporter aux étudiants une solide culture générale et philosophique. Elle permet aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leurs études en master, de s'engager dans la préparation à certains concours de recrutement, ou bien de s'insérer dans la vie professionnelle en préparant notamment aux métiers liés à la communication et au commerce. Les enseignements sont dispensés en présentiel dans les locaux de l'IPC à Paris.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>La licence mention <i>Philosophie</i> de l'IPC est une formation disciplinaire en trois ans ayant pour objectif d'apporter aux étudiants une solide culture générale et philosophique. Elle aborde progressivement les grands moments de l'histoire de la philosophie, mais aussi l'épistémologie et la philosophie des sciences, l'éthique et la politique, la métaphysique et l'anthropologie. La formation permet une poursuite d'études en master, avec des débouchés possibles dans les métiers de l'enseignement et de la recherche, mais aussi dans ceux de l'éducation, de l'humanitaire, de la culture, ou encore du commerce, du management, des ressources humaines, du journalisme, de l'édition, de la communication. L'offre de formation est en cohérence avec les objectifs affichés. Les poursuites d'études et les métiers envisagés correspondent de façon satisfaisante à la formation délivrée. Sur ce point, la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et l'annexe descriptive au diplôme sont très correctement présentées et actualisées.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La mention <i>Philosophie</i> correspond à une des deux licences de l'IPC, l'autre étant la <i>Psychologie</i>. Elle est comparable aux offres proposées dans le domaine considéré par d'autres établissements parisiens, mais s'en démarque par la taille de l'institut et par des effectifs restreints (150 étudiants pour les trois années d'études) et donc par des résultats remarquables pour les étudiants (plus de 90 % de réussite pour les trois années). Des partenariats ont été noués avec les Instituts catholiques de Paris (ICP) et de Toulouse (ICT). La formation souffre cependant de l'absence de master de philosophie à l'IPC.</p> <p>La formation s'adosse à une équipe de recherche émergente mise en place à la rentrée 2017 à l'IPC : « Métaphysique, Philosophies de la nature, philosophie pratique », à laquelle sont intégrés la plupart des enseignants-chercheurs de la mention.</p>

La formation tente de nouer des liens avec l'environnement socio-économique, mais cela reste encore timide. Outre les relations qui ont pu être établies dans le cadre d'accords de stage, on peut citer un accord-cadre avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Paris qui vise à faciliter l'intégration des étudiants formés par l'IPC au sein des établissements de l'enseignement catholique à des postes et des fonctions variés.

Il n'y a pas de relations internationales institutionnalisées. On peut cependant mentionner l'adhésion à l'Association Européenne des Facultés libres. L'ouverture à l'international est extrêmement réduite puisqu'elle n'a bénéficié qu'à un seul étudiant.

### Organisation pédagogique

L'offre pédagogique est bien structurée avec des cours fondamentaux liés à la philosophie et des cours permettant aux étudiants de pouvoir préparer des passerelles vers des formations différentes, telle la psychologie ou la littérature moderne. Des modules optionnels sont proposés aux étudiants désireux de se préparer à des concours de recrutement (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré-CAPES de philosophie), ou au concours d'admission en master de l'IEP de Paris.

La progressivité est présente tout au long de la formation avec un investissement personnel de plus en plus marqué. La première année est introductive, la deuxième année est une année de consolidation, et la troisième une année de spécialisation. Les étudiants de L3 doivent produire un travail d'étude et de recherche encadré par un enseignant référent. Il n'y a pas de parcours de spécialités, articulés autour d'un tronc commun. Mais l'offre pédagogique est riche et de bon niveau.

La professionnalisation de la formation est assurée de façon satisfaisante grâce notamment à la possibilité de rencontrer des professionnels de différents secteurs ayant suivi un parcours de philosophie. Ces séances permettent également aux étudiants de préparer leur stage obligatoire en troisième année (120 h.).

Il n'existe pas de dispositif de portefeuille d'expérience et de compétences (PEC) qui permettrait à l'étudiant de faire le bilan et de se projeter vers une carrière professionnelle. Un projet de mise en place de PEC pourrait voir le jour. La fiche RNCP, jointe au dossier, précise clairement les compétences évaluées par la formation.

Le lien avec la recherche reste assez peu développé, le rattachement des enseignants à un institut de recherche ne paraît pas suffisant pour promouvoir pleinement la recherche auprès des étudiants de licence.

Des compétences additionnelles sont apportées par différentes activités qui peuvent aussi aider les étudiants à trouver leur voie professionnelle (théâtre, sport, journal, chorale, etc.). Ces activités ne sont pas valorisées dans le cadre des études.

Le numérique est pris en compte de façon normale dans le cadre du dispositif C2i (Certificat Informatique et Internet). On relève, avec intérêt, un projet de création d'un enseignement de développement des techniques de l'information et de la communication.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont assurés à travers un système de tutorat par des étudiants de master. Concernant les innovations pédagogiques, des projets tuteurés fonctionnant selon le principe de la pédagogie inversée ont été mis en place. Un dispositif d'aide aux étudiants en situation de handicap est mis en place.

La préparation des étudiants à l'international se fait grâce à la possibilité pour les étudiants de bénéficier du dispositif Erasmus, mais il y a peu de données tangibles sur ce point.

L'organisation pédagogique s'avère dans l'ensemble bien conçue, mais devrait pouvoir être améliorée en ouvrant des parcours de spécialité, et en renforçant les liens avec la recherche.

### Pilotage

L'équipe enseignante se compose de neuf enseignants-chercheurs de l'établissement, de quatre professionnels, et de 34 enseignants vacataires extérieurs à l'établissement, de statuts divers.

La formation est pilotée par un comité de direction qui se réunit régulièrement. Un conseil de perfectionnement a été mis en place. Il est composé de cinq enseignants, de deux administratifs, d'un représentant des étudiants (le président du Bureau des Etudiants), et d'une personnalité du monde professionnel. Sa mission est de mettre

en œuvre des dispositifs d'évaluation pour chaque formation, d'en faire un bilan annuel, et de proposer les évolutions souhaitables. Une évaluation des enseignements par les étudiants est organisée chaque année.

Les connaissances sont évaluées selon des modalités définies chaque année par un arrêté rectoral. Un jury rectoral de cinq membres se réunit au terme de chacune des sessions d'examens.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place. Chaque étudiant bénéficie notamment d'un suivi personnalisé par un enseignant référent.

### Résultats constatés

Les résultats constatés sont très satisfaisants. Les effectifs de la formation sont stables d'une année sur l'autre (51 inscrits en L1, 52 en L2 et 42 en L3 en moyenne sur les cinq ans), ce qui témoigne de la bonne attractivité de la formation. Le taux d'échec est faible en L1 (7 % entre 2011 et 2016), et le taux de réussite en L3 est très élevé (96 % entre 2012 et 2016), ce qui est tout à fait remarquable.

Le suivi des diplômés est assuré par l'IPC chaque année à travers une enquête par mail. La plupart des étudiants poursuivent leurs études, une partie importante (45 %) rejoint le master 1 de philosophie de l'Université Paris IV, les autres s'orientent vers des formations générales et tournées vers des secteurs d'entreprise (RH, commerce, communication).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Offre pédagogique de qualité.
- Suivi personnalisé des étudiants.
- Effectifs stables, bonne attractivité.
- Taux de réussite élevé, avec une majorité de diplômés en poursuite d'études.

### Principaux points faibles :

- Pas de spécialisation progressive avec enseignements optionnels.
- Articulation avec la recherche encore limitée.
- Ouverture à l'international réduite.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention *Philosophie* est une formation de qualité, qui dispense un enseignement disciplinaire de bon niveau. L'offre est attractive et cohérente, mais il conviendrait cependant de mettre en place des enseignements optionnels articulés autour d'un tronc commun, pour permettre aux étudiants de construire leur propre parcours. L'articulation avec la recherche est par ailleurs trop limitée, et devrait être renforcée. L'ouverture à l'international est balbutiante. Elle doit être améliorée en encourageant davantage la mobilité sortante et entrante des étudiants. On peut enfin recommander à la formation de nouer des liens plus solides avec d'autres établissements, et de façon générale de s'ouvrir davantage au monde socio-économique, en s'appuyant sur la démarche d'autoévaluation déjà mise en place.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

## LICENCE PSYCHOLOGIE

Établissement : IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence Sciences humaines et sociales, mention *Psychologie*, de l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie, est une licence qui a pour objectif de permettre l'acquisition de connaissances fondamentales dans les différents champs de la psychologie. La licence vise principalement la poursuite d'études en master de psychologie, mais envisage aussi les réorientations en fin de L2 (deuxième année) en licence professionnelle et la poursuite en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* notamment. La formation comprend 1650h d'enseignements en présentiel avec une forte prédominance des cours magistraux la première année puis majoritairement en TD/TP (travaux dirigés/travaux pratiques) les deux années suivantes. La formation comprend une première année de découverte de la psychologie, de la philosophie et de l'épistémologie, une deuxième année d'approfondissement et une troisième année de spécialisation. La licence ne comprend qu'un seul parcours, mais est ouverte par l'intermédiaire d'une unité d'enseignement dite « mineure » chaque semestre vers les disciplines de la philosophie (une réorientation en licence de philosophie est possible en fin de semestre 1 ou 2), de la sociologie, puis des sciences de l'éducation en troisième année. En troisième année, il faut noter également la réalisation d'un stage obligatoire, supervisé et évalué, de 120 h et d'une initiation à la recherche permettant la réalisation d'un Travail d'Etude et de Recherche (TER) dans un champ de la psychologie. Chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée à la fois sous forme de contrôle continu (50 %) et de contrôle terminal (50 %).

### ANALYSE

#### Finalité

Les contenus des enseignements et les objectifs visés sont clairement définis dans la maquette et dans le complément au diplôme, mais ce dernier ne précise pas les compétences visées : c'est une perspective annoncée. Le projet de formation pour 2018 intègre des compétences spécifiques pour chaque enseignement, mais elles sont souvent traduites par la formule « Mobiliser les connaissances » : cependant ce document ne permet pas de renseigner sur les compétences acquises au cours de chaque étape de la formation. Le dossier fait état d'un objectif d'acquisition de compétences préprofessionnelles notamment en vue de l'intégration d'une licence professionnelle : néanmoins la maquette ne laisse pas entrevoir ce que sont ces compétences préprofessionnelles, au-delà de compétences de valorisation (faire une lettre de motivation, un CV). Il existe une confusion entre les compétences transversales (mais qui peuvent être académiques) et professionnelles.

La spécialisation progressive de la licence devrait permettre une poursuite d'études en master de psychologie. Les informations concernant les débouchés en termes de poursuite d'études sont peu pertinentes puisque très parcellaires : notamment il est indiqué que des poursuites en master de psychologie, sciences de l'éducation

sont possibles sans qu'une information plus précise soit donnée sur les masters visés, et il est fait état de licences professionnelles (inconnues) avec lesquelles il existerait des passerelles qui ne sont pas explicitées. Il n'existe aucune information sur les débouchés professionnels directement à l'issue de la licence. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) indique clairement que le diplômé de licence doit poursuivre ses études, en master ou dans des écoles, ce qui pose par ailleurs la question du sens donné à cette inscription au RNCP. Il serait nécessaire de ne pas oublier les étudiants qui ne poursuivraient pas leurs études.

Par ailleurs, il existe un déséquilibre notable entre les différentes sous-disciplines de la psychologie. La psychologie clinique et la psychologie du développement sont en effet fortement représentées sur l'ensemble des trois années comparativement à la psychologie cognitive et la psychologie sociale. Ce déséquilibre conduit à proposer une licence spécialisée plus qu'une licence généraliste en psychologie ce qui pourrait être préjudiciable pour la poursuite d'études dans certaines mentions de la psychologie (par exemple, *Psychologie sociale*, *Psychologie du travail et des organisations*).

### Positionnement dans l'environnement

La licence *Psychologie* de l'IPC présente une spécificité de par son ouverture très présente sur la philosophie. Les autres licences de psychologie de la zone géographique ne sont pas présentées dans le dossier. L'établissement ne possède pas de master de psychologie (cette possibilité est envisagée dans l'avenir par convention avec une université), mais la poursuite d'études en master se fait habituellement dans les autres universités parisiennes ou en région.

Depuis la rentrée 2017, la formation est adossée à l'équipe de Recherche émergente « Psychologie, Philosophie et questions de société » de la Faculté de Psychologie. Cet adossement récent, notamment à la suite des recommandations de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en 2012, ne permet pas encore de rendre visible un environnement de qualité en matière de recherche. Par ailleurs, cette fragilité est renforcée par le faible nombre d'enseignants-chercheurs permanents (3) de la section 16 du CNU (Conseil national des universités) présents dans la formation de licence. Un accord avec le laboratoire « Cognitions humaine et artificielle » - CHART (Equipe associée-EA4004) de l'Université Paris VIII est mentionné, mais il n'y a pas d'accord cadre dans le dossier.

L'environnement socio-économique n'est pas décrit. Il n'existe pas de conventions formalisées avec des partenaires du monde socio-économique. Nous n'avons pas d'informations précises sur les lieux de stage des étudiants. L'accord-cadre avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Paris ne donne pas lieu à des actions de partenariats autres que l'information des étudiants sur les métiers de l'éducation dans l'enseignement catholique.

La coopération internationale n'est pas une priorité de la formation. L'IPC est malgré tout engagé sur certaines actions à l'international : membre de l'Association Européenne des Facultés Libres, accord-cadre de coopération avec Saint Denis International School, engagement sur la Charte Erasmus 2014-2020, mais ces éléments ne donnent pas lieu à des actions concrètes significatives au sein de la licence. A ce jour, un seul étudiant a bénéficié d'une mobilité internationale. Il ne semble pas y avoir de projet de mobilité enseignante. Le positionnement de licence de *Psychologie* dans son environnement régional, national et international semble fragile.

### Organisation pédagogique

La licence est construite avec une spécialisation progressive. Il est parfois difficile de saisir l'organisation des unités d'enseignements qui combinent une approche disciplinaire et thématique. De ce fait, la psychologie sociale et cognitive semblent peu représentées tant en volume horaire au cours de la licence que par le choix des thématiques. Dans certains modules spécifiques de ces disciplines, les thématiques sont centrées sur le développement et recouvrent ainsi le champ de la psychologie du développement. Au regard du caractère généraliste de la licence de *Psychologie*, il serait nécessaire de rééquilibrer l'organisation disciplinaire et de proposer en L3 (troisième année) une spécialisation à choix dans différents domaines de la psychologie (en lien avec les cinq mentions de master possibles par exemple.).

Les modalités d'enseignements mises en place sont classiques (CM-cours magistraux et TD notamment). Les TD sont construits sur la base des modèles de la pédagogie inversée. Il faut souligner les dispositifs d'aide (tutorat par des étudiants de master, cours de méthodologie universitaire, suivi par un enseignant référent, test d'évaluation de la maîtrise du français écrit et remise à niveau) proposés aux étudiants en difficulté qui jouent un rôle important dans l'excellent taux de réussite en licence. Depuis 2012, la formation n'est plus accessible par

Validation d'acquis de l'expérience (VAE), par Validation d'acquis professionnels (VAP) ou par Validation d'études supérieures (VES). Le projet mentionne le souhait de rétablir ce dispositif dans le cadre d'une demande au rectorat de Paris.

Peu d'éléments de préprofessionnalisation sont mis en place notamment dans les deux premières années de formation. Ceci est en cohérence avec les finalités de la formation et la fiche RNCP qui font avant tout état d'une formation qui prépare à une entrée en master. Malgré tout, les étudiants sont en attente, dès la 1<sup>ère</sup> année d'éléments leur permettant de se projeter dans une visée professionnelle. Cet aspect va être renforcé en L3, mais il n'est pas prévu d'intégration de modules préprofessionnels en L1 et L2 (en dehors du module de rédaction de CV et recherche de stage du semestre 4), permettant aux étudiants de mettre en relation les enseignements théoriques et une projection professionnelle. La formation intègre un stage d'observation de 120h auprès d'un psychologue en L3 : les modalités de recherche de stage ne sont pas précisées. Le stage se veut n'être qu'un stage d'observation, néanmoins, aucun outil d'observation n'est proposé aux étudiants, et les critères d'évaluation prévus font état d'une évaluation de compétences d'intervention. L'initiation à la recherche est bien présente en L3, mais il manque les informations sur le type de travail d'études et de recherche proposé (projet de recherche avec étayage théorique ou démarche complète avec recueil et traitement des données).

L'utilisation du numérique ne semble pas centrale dans la formation. Il n'y a pas d'information sur l'usage d'un environnement numérique de travail. En deuxième année, les étudiants bénéficient d'une préparation au C2i (certificat informatique et internet) avec un bon taux de réussite.

L'internationalisation de la formation n'est pas suffisamment développée. Les étudiants ne se saisissent pas du dispositif de stage d'anglais intensif (en partenariat avec Saint-Denis International School). Il manque des données chiffrées sur le dispositif Erasmus proposé aux étudiants.

### Pilotage

La formation est pilotée par un comité de direction se réunissant chaque semaine et par des réunions de l'ensemble de l'équipe pédagogique deux fois par semestre. L'équipe pédagogique n'est pas suffisamment diversifiée au regard des différents champs disciplinaires de la psychologie. La place des enseignants responsables de la coordination pédagogique de la licence de *Psychologie* est difficile à appréhender, puisque c'est le comité de direction qui, outre les actions transversales aux différentes formations, « assure l'organisation pratique des enseignements ». Le conseil de perfectionnement, qui se réunit annuellement, est composé principalement des membres du conseil scientifique et/ou du comité de direction et accueille des membres de l'équipe administrative et le président du Bureau des Etudiants. Il est chargé de l'évaluation de la formation et des préconisations pour l'évolution de la formation. En revanche, il n'intègre pas de professionnels extérieurs à la formation, ni de représentant des étudiants des différentes années de la licence. On peut regretter, au regard de la spécificité de la licence, l'absence d'un professionnel-psychologue dans la composition de ce conseil. Ces différents éléments confirment que la licence est très académique, et peu ouverte vers les milieux professionnels. En dehors des enseignants titulaires, l'équipe d'intervenants est principalement constituée de docteurs, doctorants et enseignants-chercheurs des universités voisines, et intègrent peu de professionnels, dont les enseignements sont centrés sur la psychologie.

Le conseil de perfectionnement a été mis en place, mais il manque des informations précises sur ses modalités de fonctionnement (modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et l'autoévaluation de la formation). Le conseil de direction émet des propositions d'améliorations sur la base des préconisations du conseil de perfectionnement. La formation n'est pas exprimée sous forme de compétences, qui ne sont par conséquent pas évaluées. Le complément au diplôme ne fait donc apparaître que la liste des enseignements avec un bref descriptif du contenu. L'approche par compétence est développée dans le projet de maquette pour 2019-2023. Un enseignement sera spécifiquement dédié à la construction et au suivi d'un portefeuille de compétences par les étudiants.

Le projet de formation est présenté sous la forme d'une analyse du bilan et du projet attestant d'une démarche d'autoévaluation.



## Résultats constatés

La formation accueille un nombre restreint d'étudiants en L1 (entre 36 et 39 entre 2012 et 2016), ce qui permet un suivi individualisé des étudiants. Les modalités de recrutement ne sont pas précisées. Les profils sont variés en termes d'étudiants boursiers/non boursiers (30 % de boursiers d'état), de lieu géographique (65 % hors Ile de France) et de niveau d'entrée, même si on note une moyenne élevée au baccalauréat. Les raisons du faible nombre d'inscrits dans une filière nationalement en tension ne sont pas précisées (aspect économique, choix de l'établissement, taux d'encadrement faible...). Il faut noter un faible taux d'échec en L1 (9 % entre 2011 et 2016) et un fort taux de réussite en L3 (95 % entre 2012 et 2017). Il existe peu de variations d'effectifs au cours de la licence, que ce soit en étudiants entrants ou sortants. L'ensemble de ces données n'est pas analysé.

L'établissement effectue un suivi régulier et précis du devenir des diplômés, dès leur sortie de diplôme, mais aussi à trois ans. Les enquêtes sont toutefois en cours d'automatisation et d'amélioration, notamment pour les enquêtes d'insertion professionnelle à trois ans qui sont peu qualitatives. Les résultats montrent, en accord avec les finalités de la formation, qu'une grande majorité des diplômés poursuivent en master, notamment de psychologie, mais aussi sciences de l'éducation et ressources humaines. La réussite des étudiants dans les masters est très bonne ce qui valide la pertinence et le niveau d'exigence de cette formation. Un nombre significatif d'étudiants effectuent une pause humanitaire (15 % environ) avant de reprendre leurs études en master pour la plupart d'entre eux. Les orientations post-licence des étudiants sont analysées en termes de préférence pour les masters de santé, de psychologie cognitive et de neuropsychologie. Il conviendrait cependant d'être vigilant à ce que le choix ne soit pas subi au regard de la spécialisation excessive de la licence dans ces domaines au détriment de ceux des champs de la psychologie du travail et des organisations ou de l'ergonomie cognitive notamment.

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, seulement un tiers des étudiants ont intégré le marché du travail, grâce à l'obtention d'un master en ressources humaines principalement, de psychologie pour certains ou comme professeur des écoles. Un quart des étudiants est encore en poursuite d'études. Les données ne sont pas discutées, notamment celles concernant les étudiants non-inscrits dans les catégories évoquées ci-dessus (à la recherche d'un emploi ou définis comme « divers »). Ces données méritent d'être analysées compte-tenu que le bilan fait apparaître qu'un tiers seulement des étudiants en emploi à trois ans le sont grâce à un master de psychologie : cet élément va en faveur d'une ouverture de la formation de licence.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Fort taux de réussite en licence suivie par une bonne réussite en master.
- Suivi et accompagnement des étudiants par un dispositif d'accompagnement individualisé.
- Réflexion continue sur les évolutions à apporter à la formation de la part des instances de pilotage.

### Principaux points faibles :

- Initiation à la recherche faible.
- Peu de lien avec le monde socio-professionnel.
- Déséquilibre entre les sous-disciplines de la psychologie.
- Absence d'évaluation des compétences.
- Manque d'information des étudiants sur les poursuites d'études hors master et sur les passerelles mises en œuvre.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les équipes de pilotage de la licence ont perçu les enjeux de l'évolution de la formation : intégration d'une formation à la recherche, ouverture de la formation vers d'autres disciplines en lien avec les autres formations de l'ICP, traduction en compétences des enseignements, implication des étudiants dans le pilotage de la formation. Ces intentions doivent être suivies d'effets, mais le processus semble bien engagé dans le cadre de la construction de la future maquette de licence. En revanche, la formation semble peu encline à s'ouvrir vers le monde socio-professionnel, en particulier dans les deux premières années de formation, et/ou à préparer à d'autres orientations professionnelles que la poursuite en master de psychologie. A ce titre, compte-tenu du nombre significatif d'étudiants en emploi dans le domaine de l'enseignement (un quart des emplois à trois ans sont des professeurs des écoles) ou à l'issue d'un master en ressources humaines, une ouverture plus importante des enseignements en « mineures » vers les domaines de la sociologie et des sciences de l'éducation serait sans doute pertinente, comme l'avait déjà recommandé la précédente évaluation de l'AERES.

Cependant, au regard de la protection du titre de psychologue (licence et master en psychologie), l'équipe pédagogique devrait rester vigilante sur le fait que la licence de *Psychologie* soit généraliste afin de permettre une orientation dans l'une ou l'autre des cinq mentions de psychologie. Une spécialisation trop précoce en licence se ferait nécessairement en limitant les choix possibles pour la poursuite d'études de l'étudiant. La formation devrait aussi veiller au rééquilibrage des sous-disciplines de la psychologie au cours du cycle de licence.

La formation devrait enfin aller au-delà de l'évaluation des compétences par enseignement (ce qui se traduit souvent par la seule notion de « mobiliser » ses connaissances spécifiques à l'enseignement) pour définir des compétences plus transversales à la formation pour chaque année d'étude.

## OBSERVATIONS DU RECTORAT



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 26 avril 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Monsieur le Directeur du Département d'évaluation  
des formations  
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur

Affaire suivie par :  
Laetitia PACINI  
DEVU  
jurys-prive@ac-paris.fr  
Tél : 01 40 46 21 86  
N/Ref : évaluation HCERES  
des formations  
sous jury rectoral

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

✉ CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

**Objet : observations sur l'évaluation des licences Philosophie et Psychologie  
ouvertes sous jury rectoral à l'IPC Facultés Libres de Philosophie et de  
Psychologie**

**Référence : Rapport d'évaluation vague D, fiches d'évaluation des licences de  
l'IPC**

La faiblesse du lien avec la recherche est l'une des caractéristiques observées à propos des licences ouvertes sous jury rectoral, ainsi que la faiblesse de l'ouverture à l'international et l'insuffisante ouverture aux milieux socio-économiques. Il convient effectivement de renforcer l'adossement à la recherche de la licence de Philosophie et de la licence Psychologie.

La qualité d'une formation de licence sous jury rectoral se mesure moins par les taux de réussite constatés en L1, en L2 et en L3, généralement excellents dans ce type de formation, que par le devenir des étudiants au sortir de cette formation (réussite d'une réorientation en cours de cursus, admission et réussite en master dans un autre établissement, insertion professionnelle). Une attention particulière devrait être accordée à la production d'indicateurs portant sur ces différents points.

Le contenu de l'enquête annuelle du rectorat pourrait être complété en ce sens, et intégrer également des données relatives à l'ouverture à l'international et à l'ouverture au monde socio-économique.

Le diplôme de licence en Psychologie est ouvert sous jury rectoral dans une mention très demandée par les étudiants mais ayant des débouchés plutôt limités. En Ile-de-France, compte tenu de l'offre de formation présente, trop de psychologues sont formés par rapport aux possibilités de leur insertion professionnelle et les lieux de stage sont saturés, en particulier en secteur hospitalier.

Ces éléments de contexte soulignent la nécessité de clarifier le positionnement de la licence de Psychologie de l'IPC dans son environnement territorial et socio-économique.

En outre, s'agissant d'une formation préparant à l'exercice d'une profession réglementée, l'adossement à la recherche est important et la formation devrait avoir un contenu plus équilibré entre les sous-disciplines de la psychologie.

Enfin, l'accès à cette formation par validation d'acquis de l'expérience (VAE) ou par validation d'acquis professionnels (VAP) est incompatible avec le régime juridique et le fonctionnement d'un jury rectoral. Il ne peut donc pas y avoir rétablissement de ce dispositif, lequel ne pourrait être mis en œuvre que dans le cadre d'une convention avec une université.

Pour le recteur et par délégation,  
Le Vice-chancelier des universités de Paris

Stefano BOSI



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



IPC – Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie

# OBSERVATIONS AU RAPPORT D'ÉVALUATION

Vague D – campagne d'évaluation  
des formations 2017-2018

20/06/2018





**Observations suite au rapport d'évaluation de l'HCERES  
de la Licence de Philosophie sous jury rectoral  
Campagne d'évaluation 2017-2018 – Vague D**

Nous tenons à préciser que pour les observations suivantes nous ferons référence au « Dossier d'évaluation externe de l'Établissement » remis au département d'évaluation des établissements de l'HCERES le 15 décembre 2017 avec une visite sur site le 13 mars 2018. Nous avons essayé de coordonner ces deux évaluations tout en rendant compte de lacunes possibles que nous allons combler dans les observations ci-après présentées.

Pour ces observations nous reprendrons le rapport d'évaluation de la formation par l'HCERES en commençant par les points forts et les points faibles présentés en fin de rapport pour éviter les répétitions.

**I/ POINTS FORTS et POINTS FAIBLES**

**POINTS FORTS**

Nous remercions le travail des experts ayant rédigé le rapport d'évaluation de la formation en philosophie qui ont souligné que *« L'offre de formation est en cohérence avec les objectifs affichés. Les poursuites d'études et les métiers envisagés correspondent de façon satisfaisante à la formation délivrée »*, témoignant ainsi de la qualité de la formation s'appuyant sur :

- « Une offre pédagogique de qualité,
- Un suivi personnalisé des étudiants,
- Des effectifs stables et une bonne attractivité,
- Un taux de réussite élevé, avec une majorité de diplômés en poursuite d'études ».

Nous précisons ici qu'une grande majorité des diplômés poursuit ses études car la licence de Philosophie préparée à l'IPC est une Licence généraliste et non pas une Licence professionnelle. Ceux qui ne poursuivent pas leurs études à la sortie de la Licence prennent pour la plupart une année de césure pour reprendre leurs études par la suite.

**POINTS FAIBLES**

- **« Pas de spécialisation progressive avec enseignements optionnels »**

Le dossier "bilan" déposé le 21 septembre 2017, a porté sur l'organisation de la Licence pour la période 2013-2018 et nous avons tenu compte des observations du rapport de l'Aèes 2012. Néanmoins, il ne nous a pas été possible, sans doute pour des raisons administratives, de modifier substantiellement les maquettes pour tenir compte de l'arrêté portant sur les Licences du 20 février 2014. Nous avons tenu compte de cet arrêté pour l'organisation de la Licence sur la période à venir, 2018-2023. Ceci explique certains manques dans l'organisation pédagogique par rapport à cet arrêté qui ont donné lieu à des remarques de la part des experts de l'Hceres.





Ainsi, dans la nouvelle maquette 2018-2023, l'arrêté des Licences de 2014 sera pris en compte. En effet, le « dossier d'évaluation de la formation » (p.8) présente les modifications et la restructuration de la maquette ayant pour objectifs de renforcer la progressivité dans la spécialisation du parcours de Licence et d'augmenter la possibilité d'ouverture vers d'autres disciplines pour que les étudiants puissent adapter leur formation à leur projet personnel.

- **« Articulation avec la recherche encore limitée »**

Dans le « Dossier d'évaluation externe de la Formation » (p.6) nous avons indiqué que les étudiants de L3 auront, dans la nouvelle maquette 2018-2023, aux semestres 5 et 6, des unités d'enseignements pour une initiation à la recherche.

Par ailleurs, l'annexe 19 du « Dossier d'évaluation externe de l'Établissement » présente les équipes de recherche de l'IPC et leur organisation. Enfin, le « document complémentaire au dossier d'évaluation externe de l'établissement » contient la présentation circonstanciée des activités de recherche. Nous tenons ces documents à disposition.

- **« Ouverture à l'international réduite »**

En effet l'ouverture à l'international est encore assez limitée. Malgré ce constat, les « Axes stratégiques de développement 2018-2023 » de l'Établissement, présentés dans le « Document complémentaire au dossier d'évaluation externe de l'Établissement » indique que *« Le nombre d'un étudiant en 2018 – ayant bénéficié du dispositif Erasmus – peut être facilement dépassé et atteindre, en l'état actuel des choses, entre 5% et 10% des étudiants d'ici 2023 »*. Notons cependant que la demande au niveau Licence reste peu importante.

Par ailleurs, *« conscient de l'importance des relations internationales et de la richesse d'une ouverture à l'international, l'IPC augmentera le nombre d'enseignants-chercheurs en mobilité sortante et entrante, dans le cadre de la charte Erasmus ou des activités propres de formation et de recherche. L'objectif visé est de 10% des effectifs en mobilité sortante et/ou entrante, soit une dizaine d'enseignants »* (Axes stratégiques de développement 2018-2023).

## **II/ OBSERVATIONS SUR L'ANALYSE**

### **PRESENTATION DE LA FORMATION**

*« Elle permet aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leurs études en master, de s'engager dans la préparation à certains concours de recrutement, ou bien de s'insérer dans la vie professionnelle en préparant notamment aux métiers liés à la communication et au commerce. »*

La licence de Philosophie préparée à l'IPC est une Licence généraliste et non pas une Licence professionnelle. Il s'agit donc plutôt de permettre aux étudiants de pouvoir s'orienter dans la poursuite d'études liées aux métiers de la communication et du commerce par des formations post-licence.

**ANALYSE****• Positionnement dans l'environnement**

- a) *« La formation souffre cependant de l'absence de master de philosophie à l'IPC. »*

Nous mettons tous nos efforts à trouver des conventions pour l'ouverture d'un Master de philosophie à l'IPC (et non pas l'ICP) étant entendu que 30% de nos étudiants souhaitent poursuivre en Master de philosophie. Cependant en l'absence de convention nous souhaiterions ouvrir ledit Master sous le mode du Jury Rectoral.

- b) *« La formation tente de nouer des liens avec l'environnement socio-économique, mais cela reste encore timide. »*

Pour une Licence de philosophie l'environnement socio-économique de la formation à l'IPC réside essentiellement dans les liens avec des établissements d'enseignement, et dans les contacts larges pris pour passer des conventions de stage, stage obligatoire dans le cursus.

De manière générale, les stages se déroulent dans les secteurs d'activité suivants :

- Associatif
- Communication
- Commerce
- Édition
- Enseignement / Éducation
- Entreprise
- Journalisme
- Management
- Ressources Humaines
- Travail social

Nous souhaitons également mettre en place une formation continue plus étoffée compte tenu du désir des anciens étudiants de continuer à se former.

**• Organisation pédagogique**

- a) *« Des modules optionnels sont proposés aux étudiants désireux de se préparer à des concours de recrutement (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré-CAPES de philosophie), ou au concours d'admission en master de l'IEP de Paris. »*

Les modules optionnels proposés aux étudiants en L3 permettent également la préparation aux concours d'admission d'écoles de commerce (EDHEC, AUDENCIA, GEM, etc), de management (EM Lyon, etc), de communication, de Ressources Humaines (CELSA, etc.).

- b) *« Un projet de mise en place de PEC pourrait voir le jour ».*

La décision de la mise en place du PEC à la rentrée universitaire 2018 a été prise.



c) « Ces activités ne sont pas valorisées dans le cadre des études. »

Nous avons fait le choix pédagogique de valoriser certaines activités dans le cadre de l'option "Management" pour les étudiants qui le souhaitent : ils pourront faire un projet Management sur la base de leurs activités au sein du BDE.

• **Résultats constatés**

*« Le taux d'échec est faible en L1 (7 % entre 2011 et 2016), et le taux de réussite en L3 est très élevé (96 % entre 2012 et 2016), ce qui est tout à fait remarquable. »*

Ce taux de réussite est d'autant plus intéressant que les étudiants de l'IPC gardent un niveau comparable de résultats dans les Masters qu'ils intègrent notamment le Master d'Histoire de la philosophie à Paris IV ou le Master LOPHISC.

**ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

*« il conviendrait cependant de mettre en place des enseignements optionnels articulés autour d'un tronc commun »*

Il n'y a pas de parcours en tant que tel mais tout au long des trois années de la Licence nous avons renforcé les possibilités d'option (Histoire, Littérature, Sociologie) dans la nouvelle maquette de la formation 2018-2023 tel qu'il est indiqué dans les projets présentés dans le « dossier d'évaluation externe de la formation » (p. 8).



**Observations suite au rapport d'évaluation de l'HCERES  
de la Licence de Psychologie sous jury rectoral  
Campagne d'évaluation 2017-2018 – Vague D**

Nous tenons à préciser que pour les observations suivantes nous ferons référence au « Dossier d'évaluation externe de l'Établissement » remis au département d'évaluation des établissements de l'HCERES le 15 décembre 2017 avec une visite sur site le 13 mars 2018. Nous avons essayé de coordonner ces deux évaluations tout en rendant compte de lacunes possibles que nous allons combler dans les observations ci-après présentées.

Pour ces observations nous reprendrons le rapport d'évaluation de la formation par l'HCERES en commençant par les points forts et les points faibles présentés en fin de rapport pour éviter les répétitions.

**I/ POINTS FORTS et POINTS FAIBLES**

**POINTS FORTS**

Nous remercions le travail des experts ayant rédigé le rapport d'évaluation de la formation en psychologie qui ont souligné « la pertinence et le niveau d'exigence de cette formation » par :

- « Le fort taux de réussite en licence suivie par une bonne réussite en master,
- Le suivi et l'accompagnement des étudiants par un dispositif d'accompagnement individualisé,
- La réflexion continue sur les évolutions à apporter à la formation de la part des instances de pilotages. »

Ainsi, dans le paragraphe « Résultats constatés » l'HCERES souligne :

*« La réussite des étudiants dans les masters est très bonne ce qui valide la pertinence et le niveau d'exigence de cette formation. »*

En effet, l'IPC, depuis la dernière évaluation par l'Aèes en 2012 dans le cadre d'une politique de qualité formalisée et organisée, a mis en place des démarches d'amélioration continue pour « faire de ses formations un gage de réussite pour ses étudiants. » (Axes stratégiques de développement 2013-2018 présentés dans le « dossier d'évaluation externe de l'établissement »).

**POINTS FAIBLES**

Les points faibles présentés dans le rapport sont, pour la plupart, la conséquence d'un manque de clarté et de précisions de notre dossier d'évaluation de la formation. En effet, certains éléments nécessaires à l'évaluation de la formation ont été présentés et précisés dans le « dossier d'évaluation externe de l'établissement ». Nous nous proposons donc ci-après d'apporter des compléments et des précisions aux points faibles présentés dans le rapport. Nous répondrons également à certains points mis en avant dans l'analyse du dossier. En tout état de cause des navettes auraient pu être utiles entre l'HCERES et l'IPC.

Par ailleurs, le dossier "bilan" déposé le 21 septembre 2017, a porté sur l'organisation de la Licence pour la période 2013-2018 et nous avons tenu compte des observations du rapport de l'Aères 2012. Néanmoins, il ne nous a pas été possible de modifier substantiellement les maquettes pour tenir compte de l'arrêté portant sur les Licences du 20 février 2014. Nous avons tenu compte de cet arrêté pour l'organisation de la Licence sur la période à venir, 2018-2023. Ceci explique certains manques dans l'organisation pédagogique par rapport à cet arrêté qui ont donné lieu à des remarques de la part des experts de l'Hceres.

- **« Initiation à la recherche faible »**

Comme déjà évoqué, nous avons tenu compte de l'évaluation de la formation par l'Aères de 2012 qui soulignait dans ses recommandations un manque « *plus particulièrement d'enseignants-chercheurs de psychologie dans la direction des études* ». Ainsi, l'IPC a créé un poste d'un enseignant, docteur, qualifié MC en psychologie, pour suivre d'une part l'orientation post-licence en Master et d'autre part pour coordonner le Travail d'Étude et de Recherche (TER).

Ce Travail d'Étude et de Recherche (TER) est une épreuve à fort coefficient au cours de la L3 puisqu'il permet à l'étudiant de mener à bien un projet de manière systématique et rigoureuse, en mettant en pratique une démarche de recherche. L'étudiant doit poser une question de recherche précise ayant une valeur scientifique pouvant porter sur des enfants, des adultes jeunes ou des adultes âgés, sur des sujets neurotypiques ou atteints de trouble. Il voit lui-même les participants de l'étude et recueille lui-même les données pour les traiter de manière inférentielle. Un travail complet de recherche lui est donc demandé en respectant les normes de l'American Psychological Association (APA) : <http://www.apastyle.org/>

Ainsi, une dizaine d'enseignants-chercheurs suivent les TER.

Par exemple, un Professeur des Universités émérite en Psychiatrie & Psychologie (Paris 8) a expérimenté depuis deux ans, avec l'accord et le soutien de la direction de l'IPC, une nouvelle manière d'organiser les TER de la Licence en psychologie. Il s'agit de l'implication de quelques étudiants (six sur deux années universitaires) dans deux types de projets de recherche. Le premier est un projet international qu'il coordonne et qui porte sur le processus de résilience chez les étudiants. Le second, concerne la résilience des assistantes familiales et a été mis sur pied grâce à une entente entre l'IPC et un Service d'accueil familial de l'Île de France. Dans les deux cas, les étudiants en fin de deuxième année de licence ont été informés de la possibilité de réaliser leur TER dans les projets mentionnés. Le choix des candidat(e)s s'est fait sur la base d'une lettre de motivation et d'un CV.

L'implication des étudiants dans ces deux projets fut de très bonne qualité et plusieurs ont continué à participer une fois admis en master dans

d'autres universités. Au plan scientifique les résultats sont très bons et une communication issue de ces T.E.R. a été acceptée pour présentation dans le cadre du Quatrième congrès mondial sur la résilience (Marseille, juin 2018). Les étudiants seront présents à cette occasion en tant que coauteurs.

• **« Peu de lien avec le monde socio-professionnel »**

Depuis une quinzaine d'années l'IPC a engagé des liens réguliers par conventions de stage avec diverses structures ou entreprises. Pour plus de précisions nous pouvons communiquer une liste des structures d'accueil des stages étudiants avec lesquelles des conventions formalisées sont signées.

De manière générale, les stages se déroulent dans les secteurs d'activité suivants :

- Associatif
- Enseignement
- Insertion professionnelle
- Neuropsychologie
- Pédopsychiatrie
- Psychiatrie
- Psycho-criminologie
- Psychologie clinique
- Psychologie cognitive
- Psychologie de la santé
- Psychologie du développement
- Psychologie du travail
- Psychologie gériatrique
- Ressources humaines

Le rapport de l'évaluation de la formation par l'Aères de 2012 avait demandé à l'IPC d'augmenter le nombre d'Enseignants-chercheurs notamment d'Enseignants-chercheurs permanents, c'est-à-dire exerçant prioritairement leur activité de recherche à l'IPC. L'IPC a donc sur la période 2013-2018 renforcé la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique et l'accent a été mis sur ce point dans le « dossier d'évaluation externe de la formation ».

Cependant il est important de noter la présence de professionnels dans l'équipe pédagogique. Ainsi, sur les 91 intervenants de l'IPC en 2017, 20 sont professionnels ou praticiens ( soit 22%).

Les intervenants de l'Établissement peuvent être professionnels, praticiens à temps plein ou à temps partiel avec une activité d'enseignant-chercheur en parallèle.

- **« Déséquilibre entre les sous-disciplines de la psychologie »**

Au sein de la formation il y a une légère faiblesse en psychologie sociale qui est en effet moins représentée mais pas inexistante. Ce déséquilibre sera corrigé dans la nouvelle maquette de Licence.

Cependant, la répartition des enseignements de psychologie selon les sous-disciplines de la psychologie tout au long de la Licence, a été présentée de manière globale dans le dossier d'évaluation donnant l'impression d'un déséquilibre certain. Voici donc le détail (en volume horaire de cours hors examens) qui permet d'éclairer la répartition des sous-disciplines de la psychologie :

- Psychologie clinique : 145h  
(Ce à quoi il faut rajouter 80h de psychanalyse demandée par de nombreux masters)
- Psychologie du développement : 131h
- Psychologie cognitive : 178h
- Neuropsychologie : 100h
- Psychologie sociale : 79h

- **« Absence d'évaluation des compétences »**

Le complément au diplôme présenté (annexe n°1) dans le dossier d'évaluation externe de la formation ne présente en effet pas les compétences visées par enseignement tel que le prévoit l'arrêté des Licences de 2014. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, il ne nous a pas été possible, sans doute pour des raisons administratives, de modifier substantiellement les maquettes pour tenir compte de l'arrêté des Licences du 20 février 2014. Ainsi, la maquette présentée dans le dossier d'évaluation externe de la formation est celle établie en 2012 suite aux recommandations de l'évaluation de la formation de l'Aèrès.

Les compétences attendues et devant être acquises au cours de la formation par les étudiants, ont néanmoins été formalisées et présentées dans le dossier d'évaluation externe de la formation (p. 3) bien qu'effectivement cette présentation soit trop succincte et pas assez détaillée :

Il est par ailleurs précisé que *« les compétences visées seront intégrées dans le complément au diplôme de la nouvelle maquette »*. Afin de rendre plus lisible les compétences acquises au cours de la formation par enseignement, nous allons travailler la présentation et la formulation desdites compétences : la fiche descriptive de chaque cours indiquera les compétences visées.

- **« Manque d'information des étudiants sur les poursuites d'études hors master et sur les passerelles mises en œuvre. »**

Le dossier d'évaluation externe de la formation n'a peut-être pas été assez explicite sur les différentes procédures mises en place pour la poursuite d'études hors masters et les passerelles mises en œuvre.

Ainsi donc, un réseau d'alumni (anciens étudiants) a été mis en place et formalisé notamment par le développement d'un site internet dédié et par la mise à jour (avec un classement par secteur d'activité) de l'annuaire. Ce réseau d'alumni permet entre autres la fluidité des informations et des possibilités de poursuites d'études hors masters en psychologie.

Dans cette dynamique, plusieurs interventions d'anciens ont lieu au cours de l'année universitaire. Ils viennent présenter leurs parcours et métiers aux étudiants de la formation et ils se rendent disponibles pour répondre aux questions éventuelles.

Par ailleurs, l'organisation pédagogique de l'IPC est axée sur le suivi personnalisé des étudiants. Ainsi, les enseignants référents (responsable d'année) se rendent disponibles pour recevoir individuellement les étudiants chaque fois qu'ils le souhaitent pour des questions d'ordre pédagogique, pour un conseil en vue d'une réorientation ou d'une poursuite d'étude. Les étudiants peuvent également échanger avec une psychologue clinicienne chargée du suivi et de l'évaluation des stages, et un docteur et MC en psychologie chargée de suivre d'une part l'orientation post-licence en Master et d'autre part de suivre et coordonner le Travail d'Étude et de Recherche (TER).

L'IPC a également établi un partenariat avec le réseau VOCARE ([www.reseau-vocare.com](http://www.reseau-vocare.com)), comme nous l'avons expliqué dans le dossier d'évaluation externe de la formation (p. 12), afin de permettre aux étudiants d'avoir un accompagnement personnalisé pour leur orientation.

Enfin, l'IPC a mis en place plusieurs conventions et partenariats notamment avec la Direction Diocésaine de l'enseignement Catholique de Paris et avec la fondation des Apprentis d'Auteuil. Ces conventions permettent aux étudiants de la formation des ouvertures entre autres vers les domaines de l'enseignement, de l'éducation et du travail social.

## **II/ ANALYSE**

- **Finalité**

*« Les informations concernant les débouchés en termes de poursuites d'études sont peu pertinentes puisque très parcellaires : notamment il est indiqué que des poursuites en master de psychologie, sciences de l'éducation sont possibles sans qu'une information plus précise soit donnée sur les masters visés »*



Parmi les annexes du dossier d'évaluation externe remis le 21 septembre 2018, l'annexe n°18 « Orientation post-licence en Psychologie » présente les statistiques précises de l'orientation des licenciés de la Faculté accompagnées d'un bref commentaire. Cette annexe présente également le détail de suivi des cohortes sur la période 2012-2017.

Par ailleurs, ne sachant pas le degré de précisions attendues dans le dossier d'évaluation externe de la formation, nous avons apporté des informations supplémentaires sur cette question dans le dossier d'évaluation externe de l'établissement :

*« Afin d'améliorer ce dispositif et le suivi des étudiants sortants, l'IPC travaille à mettre en place un processus d'enquêtes informatiques facilitant le traitement et l'analyse des données. De la même façon afin d'affiner l'analyse des résultats, notamment en termes de niveau d'emploi, l'établissement travaille au perfectionnement des enquêtes réalisées auprès des diplômés (questionnaires en ligne ; relance régulière ; précision des questions...) ».*

- **Positionnement dans l'environnement**

- a) *« Par ailleurs cette fragilité est renforcée par le faible nombre d'enseignants-chercheurs permanents (3) de la section 16 du CNU (Conseil national des universités) présents dans la formation de licence. »*

Lors de la précédente période, l'évaluation de la formation de l'Aèrès en 2012 soulignait « l'absence d'enseignants-chercheurs permanents en psychologie » et attendait le renforcement de l'équipe « avec un ou plusieurs permanents spécialisés en psychologie ». En ce sens, l'IPC a non seulement renforcés la présence d'enseignants-chercheurs dans les enseignements de spécialités dispensés (45 à la rentrée 2012 et 64 à la rentrée 2017) mais a également mis en place 3 postes d'enseignants-chercheurs « coordinateurs pédagogiques de la formation en Psychologie ». Compte tenu du modèle financier de l'Établissement ces postes sont des postes de permanents mais à temps partiel.

Par ailleurs dans les axes stratégiques 2018-2023 présentés dans l'évaluation externe de l'établissement (Document complémentaire au dossier d'évaluation externe de l'établissement) l'objectif est « d'augmenter le nombre de docteurs dans l'encadrement et le suivi pédagogique et notamment en s'efforçant d'atteindre 2 temps pleins supplémentaires ».

- b) *« Un accord avec le laboratoire « Cognitions humaine et artificielle » - CHArt (Equipe associée-EA4004) de l'Université Paris VIII est mentionné, mais il n'y a pas d'accord cadre dans le dossier.*

L'annexe n°11 au dossier d'évaluation externe de la formation en psychologie présente l'extrait des délibérations du conseil de l'UFR de Psychologie – Paris VIII. Lors de cette séance, la demande de collaboration par l'IPC avec l'UFR de Psychologie a été validée à

l'unanimité. Cet accord est la 1<sup>ère</sup> étape d'un processus en cours visant un accord ou partenariat pour l'ouverture d'un Master de psychologie à l'IPC. Dans cette dynamique, un accord-cadre que nous tenons à disposition a bien été signé entre le laboratoire CHArt et l'IPC en janvier 2018.

Dans le cas d'un refus de convention permettant l'ouverture d'un Master, nous ferons alors une demande d'ouverture du Master sous Jury Rectoral.

- **Organisation pédagogique**

- a) *« Les modalités de recherche de stage ne sont pas précisées. Le stage se veut n'être qu'un stage d'observation, néanmoins, aucun outil d'observation n'est proposé aux étudiants, et les critères d'évaluation prévus font état d'une évaluation de compétences d'intervention ».*

Pour la recherche de stages, les étudiants ont à leur disposition un catalogue des stages effectués par les étudiants précédents. Ce catalogue référence toutes les conventions de stage. Les stages sont répertoriés par secteurs d'activités et services dans lesquels ils se sont effectués. Une description du thème précis et du contenu du stage sont aussi renseignés. Les coordonnées des tuteurs sont référencées afin de permettre aux étudiants de prendre contact avec les structures qui les intéressent.

Il s'agit cependant, pour des raisons pédagogiques, d'une démarche de candidature spontanée de la part des étudiants auprès des structures. En effet cette démarche leur permet de mettre en application les modules de rédaction de CV etc. et ainsi d'acquérir des compétences préprofessionnelles.

Ainsi un document présentant les critères d'évaluation des stages est fourni aux étudiants sur le blog dédié.

Enfin nous tenons à disposition la grille d'observation des stages donnant les objectifs pédagogiques.

- b) *« L'utilisation du numérique ne semble pas centrale dans la formation. Il n'y a pas d'information sur l'usage d'un environnement numérique de travail. »*

Comme l'annonce les axes stratégiques de développement 2018-2023 de l'Établissement, au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2018-2019 une plateforme numérique de travail (Moodle) sera installée par l'IPC.

- **Pilotage**

- a) *« La place des enseignants responsables de la coordination pédagogique de la licence de Psychologie est difficile à appréhender, puisque c'est le comité de direction qui, outre les actions transversales aux différentes formations, assure l'organisation pratique des enseignements' ».*

Pour plus de précisions il est important de souligner que le comité de direction est un comité opérationnel pour le quotidien. Les aspects pédagogiques de la formation quant à eux sont vus avec le conseil de perfectionnement d'une part et d'autre part avec les coordinateurs pédagogiques en raison de leurs compétences dans le domaine de la psychologie.

- b) « On peut regretter, au regard de la spécificité de la licence, l'absence d'un professionnel-psychologue dans la composition de ce conseil ».

En effet, le conseil de perfectionnement ne compte pas dans ses membres de professionnel-psychologue. Nous allons en tenir compte.

- c) « Le conseil de perfectionnement a été mis en place, mais il manque des informations précises sur ses modalités de fonctionnement (modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et l'autoévaluation de la formation) ».

L'annexe n°20 au dossier d'évaluation externe de la formation en psychologie présente la grille d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Par ailleurs, l'annexe n°22 au dossier d'évaluation externe de la formation en psychologie présente une formalisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants par le projet de Charte. Cette charte précise les objectifs, les moyens et les modalités de traitement et de diffusion des résultats de cette évaluation.

Enfin, pour plus de précisions, le « dossier d'autoévaluation externe de l'Établissement » par l'HCERES développe la démarche d'amélioration continue dans laquelle l'IPC s'est engagée. Dans ce cadre, l'IPC a également mis en place une politique de qualité comprenant des outils d'autoévaluation de la formation.

#### • Résultats constatés

- a) « Les raisons du faible nombre d'inscrits dans une filière nationalement en tension ne sont pas précisées (aspect économique, choix de l'établissement, taux d'encadrement faible...) »

Le faible nombre d'inscrits tiens à des locaux limités en places. L'IPC a dans ses projets l'extension de sa capacité d'accueil.

- b) « L'ensemble de ces données n'est pas analysé. »

L'analyse des données est incluse dans le dossier lorsque l'accent est mis sur le suivi, l'accompagnement personnalisé, les tutorats etc... Ces données sont par ailleurs étudiées et analysées par le conseil de perfectionnement de la formation.

#### • Analyse des perspectives et recommandations

Le dossier projet de la formation tiendra compte des recommandations faites ici.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)